



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

N° C25_05_2023_53 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sauzé-Vaussais - Approbation de la modification simplifiée n°4 (annexes)

Annexe(s) :

- Notice de présentation
- Avis de la MRAe
- Délibération de la commune

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	53	15	68	22

Pour : 68 Abstention : 0 Contre : 0 Sans Participation : 0

Date de convocation : 17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BAUDON Christian (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHOUREGILLES Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), FOUCHE Etienne (pouvoir donné à FOUCHE Patrice), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à THELLIER Odile), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, BRILAUD Chantal, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sauzé-Vaussais - Approbation de la modification simplifiée n°4 (annexes)

Annexe(s) :

- Notice de présentation
- Avis de la MRAe
- Délibération de la commune

Considérant que la modification simplifiée envisagée du Plan Local d'Urbanisme de Sauzé-Vaussais a pour objet de modifier le règlement de la zone UEi afin d'autoriser les remblais/exhaussements sous réserve de démontrer l'absence d'impact significatif sur la circulation des eaux et sur la capacité du champ d'expansion des crues ;

Considérant que cette évolution du règlement écrit de la zone UEi est nécessaire afin de permettre la réalisation des bassins pour la mise aux normes de la station d'épuration ;

Considérant que le dossier a fait l'objet d'une modification suite à l'avis des personnes publiques associées et consultées ;

Considérant que le Conseil Départemental des Deux-Sèvres souhaite que le règlement de la voirie départementale soit mentionné dans le règlement de la zone UEi du PLU ;

Considérant l'absence de remarques formulées dans le cadre de la mise à disposition du public qui s'est déroulée du 20 février au 20 mars 2023 ;

La présente délibération sera notifiée au préfet.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, elle sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera publiée sur le Géoportail de l'urbanisme.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 à L. 151-43, L. 153-45 à L. 153-48, R. 153-20 et R. 153-21 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 13 octobre 2014 et ayant fait l'objet de modifications simplifiées n°1 a et b approuvées le 2 mars 2015, d'une modification simplifiée n°2 approuvée le 17 novembre 2015 et d'une modification simplifiée n°3 approuvée le 26 juillet 2016.

Vu l'arrêté du président de la communauté de communes n° A2022AU04 en date du 13/12/2022 prescrivant la modification simplifiée n° 4 du PLU de Sauzé-Vaussais ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C19_01_2023_06 prescrivant les modalités de concertation de la modification simplifiée n°4 du PLU de Sauzé-Vaussais ;

Vu le bilan de la mise à disposition du public présenté par Monsieur le Président ;

Vu l'avis de la commune de Sauzé-Vaussais sur le projet émis par la délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme de Sauzé-Vaussais, conformément au dossier joint à la présente délibération,
- RENDRE exécutoire la modification simplifiée n°4, conformément à l'article L.153-48 du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET